

# Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet Le 15/05/2018 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé

# <u>Personnes présentes</u>:

# Membres du Bureau de la CLE:

**Olivier CUBAUD,** Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet **Hubert BAUFUMÉ,** Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais

Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine

Pierre BIGOT, Syndicat de la Vallée de la Dive

Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres

Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire

Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine

Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mathieu BOSSIS, Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

# <u>Autres participants</u>:

Justine RICHARD, Bureau d'études Géo-Hyd Arnaud JACQUET, Bureau d'études Géo-Hyd Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

# Personnes excusées/absentes:

**Sophie TUBIANA,** Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet

Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Robert GIRAULT, Commune d'Argentonnay

Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué et l'ordre du jour énoncé, à savoir :

- 1. Présentation du scénario tendanciel du SAGE Thouet
- 2. Questions diverses: Sollicitation Chambre d'Agriculture 79

# 1. Présentation du scénario tendanciel du SAGE Thouet

Il est rappelé que la première étape de l'étude « Tendances, scénarios, stratégie » d'élaboration du SAGE consiste à la rédaction du scénario tendanciel qui doit permettre de projeter l'état des eaux et des milieux à horizon 2027 sans mise en œuvre d'un SAGE.

Pour ce faire, l'examen de notes de tendances ainsi que des entretiens avec les acteurs économiques du bassin ont permis de recueillir de nombreux éléments sur l'évolution des forces motrices et pressions du bassin. Ces éléments ont par la suite été partagés et discutés avec les membres des commissions thématiques du SAGE en mars 2018.

La version provisoire du scénario tendanciel a été transmise aux membres du Bureau de la CLE et l'objet de la séance est de permettre l'analyse de ce document en vue de sa validation par la CLE le 26 juin 2018.

Justine RICHARD du bureau d'études GEO-HYD présente les éléments du scénario tendanciel du SAGE qui est composé des parties suivantes (*cf.* présentation) :

- Partie 1 : Évolution des forces motrices du territoire
- Partie 2 : Évolution des pressions et de l'état des eaux
- Partie 3 : Synthèse et satisfaction des objectifs du SAGE

Les membres du Bureau émettent les remarques suivantes :

# Partie 1 : Évolution des forces motrices du territoire

# √ Évolutions réglementaires

M<sup>me</sup> BARRE souhaite que sur le volet réglementaire le rapport prenne en compte les réglementations au 26 juin 2018, date à laquelle le document sera soumis à la validation de la CLE du SAGE.

Pour ce qui est des éléments sur le SDAGE et la déclinaison du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, elle indique qu'il faut s'attendre à une diminution des aides financières de l'Agence pour l'ensemble des actions aidées (a minima -10%) et de façon encore plus significative sur le petit cycle de l'eau.

M<sup>me</sup> LACOUTURE s'interroge sur l'organisation « GEMAPI » sur le bassin et sur les derniers éléments de l'étude de préfiguration.

Il est répondu que lors du dernier comité de pilotage GEMAPI qui s'est tenu le 5 avril 2018, il est ressorti une position préférentielle pour la mise en place d'une structure unique sur le bassin du Thouet mais que toutefois les EPCI-fp du bassin souhaitent des précisions avant d'acter ce scénario. Les réflexions doivent donc se poursuivre.

M. NADAL fait référence aux « Assisses nationales de l'eau » qui s'intéresseront au petit cycle de l'eau ainsi qu'aux changements climatiques lors du second semestre 2018. Des orientations issues de ces assisses pourront venir contribuer aux réflexions dans la suite de l'élaboration du SAGE.

# √ Évolutions climatiques

- M. BIGOT note les données de l'étude Explore 70 ainsi que l'analyse des tendances passées et s'interroge sur le lien entre l'évolution des débits, des températures et des précipitations.
- M. CLAIRAND et M. BAUFUMÉ remarquent que si les projections de l'étude Explore 70 s'avèrent exactes, il sera impératif de faire évoluer les pratiques afin de s'adapter au milieu.
- M. MOREAU relève qu'au vu de ces projections, stocker l'eau dans les rivières afin d'éviter les assecs, est selon lui important.

Il est répondu que le stockage de l'eau n'est pas la seule solution et qu'il est nécessaire d'avoir une approche globale.

# √ Évolutions socio-économiques

M<sup>me</sup> BARRE indique qu'il serait intéressant de préciser dans la partie « Agriculture » la surface de la SAU ainsi que les surfaces par types de cultures.

M. DEVAUD rappelle que les contextes agricoles sont différents sur la Dive et sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton. Il ajoute que pour ce second territoire, la donnée exacte sur les surfaces irriguées n'est pas encore connue. Il précise que pour l'évolution des surfaces en herbes sur l'ouest du bassin, la conversion de prairie en culture n'est pas toujours possible du fait de la réglementation et de l'exigence de rendement. Enfin, il note la dynamique de l'agriculture biologique et précise que certaines conversions peuvent parfois s'avérer difficiles.

Au sujet de l'hydroélectricité, M. BOSSIS relève qu'il y a une volonté de promouvoir les énergies renouvelables mais que ce développement doit se faire sur des territoires présentant un réel potentiel, ce qui n'est pas le cas du bassin du Thouet pour l'hydroélectricité. Il existe sur le bassin des microcentrales mais pas de projet d'envergure.

# ✓ Institutions et gouvernance

M. NADAL indique que l'OUGC gère les prélèvements d'irrigation et non les prélèvements agricoles comme indiqué dans le rapport.

Sur le sujet du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton, M. DEVAUD précise que la volonté est de pérenniser l'élevage et qu'il sera donc nécessaire de garantir les volumes d'irrigation existant car sur ce bassin 70% des besoins d'irrigation sont liés à l'activité d'élevage.

M<sup>me</sup> BARRE s'interroge sur l'objectif de validation du CTGQ fin 2018 qui ne semble pas réaliste au vu de l'avancée du dossier. Elle ajoute que ce futur CTGQ doit s'insérer dans un projet de territoire qui doit être co-construit avec l'ensemble des acteurs du bassin du Thouet dont les animateurs de contrats territoriaux (Re-Sources, CTMA, CTGQ) afin d'avoir une vision globale et multithématique. Le CTGQ doit proposer un panel d'actions permettant une meilleure gestion quantitative de la ressource (économie d'eau, changement de pratique, diagnostic d'exploitation, diversité de cultures, ...).

M. DEVAUD répond que différentes actions seront envisagées et donne l'exemple de partenariats qui pourraient être mis en place entre des éleveurs et des céréaliers à l'échelle du bassin.

Sur les programmes « pollutions diffuses » et la gestion des captages AEP, M. CLAIRAND rappelle la procédure ZSCE en cours sur les Lutineaux et la construction d'un programme d'actions. Il cite pour exemple une action possible de remise en herbe des vallées sèches. Il ajoute que cette ZSCE a été mise en place à cause d'une problématique Nitrates importante et que sur d'autres captages du bassin cette problématique existe également.

Au sujet des CTMA, M<sup>me</sup> BARRE précise que les porteurs de ces contrats interviennent en fonction de leurs capacités financières et leur domaine de compétences. Pour la thématique continuité il est nécessaire d'ajouter la notion d' « application de la réglementation ».

M. BIGOT relève que si les financements diminuent, il sera de plus en plus compliqué de mettre en place des actions sur le territoire.

# Partie 2 : Évolution des pressions et état des eaux

# √ Équilibre besoin ressource

Sur les pressions AEP, il est rappelé que le schéma départemental des Deux-Sèvres va être prochainement révisé et que celui de la Vienne est en cours d'élaboration. Il est demandé de faire référence à ces documents.

M. BAUFUMÉ indique qu'en Vienne une enveloppe financière annuelle importante est consacrée au renouvellement des réseaux et donc que ce point pourrait être nuancé.

Au vu des éléments présentés, les membres du bureau mettent en avant que le bon état quantitatif des eaux ne sera pas atteint à horizon 2027.

# ✓ Qualité des eaux

Une discussion s'ouvre sur les pressions phytosanitaires et sur l'amélioration des pratiques agricoles ainsi que sur l'évolution des volumes de produits vendus à l'échelle du bassin. Il est également mis en avant que les objectifs du plan Écophyto 2018 ne sont pas atteints.

Pour la tendance d'évolution de qualité des eaux, il est demandé de distinguer les paramètres pris en compte pour les eaux superficielles et ceux pour les eaux souterraines.

# ✓ Milieux aquatiques

- M. OLIVIER rappelle que des inventaires zones humides ont été réalisés sur certaines communes Deux-Sévrienne du bassin du Thouet afin d'être protégées via les documents d'urbanisme et donc que les tendances de dégradations des zones humides pourraient être nuancées.
- M. BOSSIS ajoute qu'après la réalisation d'inventaires, il est important de pouvoir hiérarchiser ces milieux et les protéger. Cette approche devra également être mise en place pour les têtes de bassins versants. Il précise que la réglementation n'empêche pas la destruction de zones humides de moins de 1000 m².
- M. MOREAU note que les changements climatiques peuvent entrainer la disparition de zones humides.

# Partie 3 : Synthèse et satisfaction des objectifs du SAGE

# √ Reformulation des objectifs du SAGE

Il est rappelé qu'un travail conséquent sur la reformulation des objectifs du SAGE a été réalisé lors des commissions thématiques de mars 2018. Les remarques émises lors de ces séances de travail ont été prises en compte et il est proposé une reformulation des objectifs qui pourront être présentés lors de la prochaine CLE ainsi que leur satisfaction sans SAGE.

M. NADAL indique que la reformulation doit permettre de préciser les choses tout en restant simple afin de ne pas se limiter dans les actions possibles.

Suite à l'analyse du scénario tendanciel ainsi que la reformulation des objectifs du SAGE, il est proposé aux membres du Bureau de faire remonter à la cellule d'animation du SAGE, avant le 25 mai, d'éventuelles nouvelles remarques pour qu'elles puissent être prises en compte avant l'envoi du document aux membres de la CLE en préparation de la CLE du 26 juin 2018.

M. CUBAUD remercie les membres du Bureau pour leur participation et indique que le scénario tendanciel actualisé sera soumis à la CLE lors de la prochaine séance plénière.

# 2. Questions diverses : Sollicitation Chambre d'Agriculture 79

Il est porté à la connaissance du Bureau de la CLE le courrier de la Chambre d'Agriculture 79, réceptionné le 14 mai, rappelant la démarche de CTGQ en cours d'élaboration et la nécessité que ce contrat s'insère dans le cadre d'un projet de territoire. De plus, la Chambre d'Agriculture souhaite qu'une étude HMUC (Hydrologie, Milieu, Usages, Climat) soit lancée afin d'améliorer les connaissances sur l'hydrologie du bassin et revoir les objectifs de gestion aujourd'hui définis.

Les membres du Bureau s'interrogent sur l'utilité, le coût, le calendrier, l'impact du lancement de cette étude sur l'avancée de l'élaboration du SAGE.

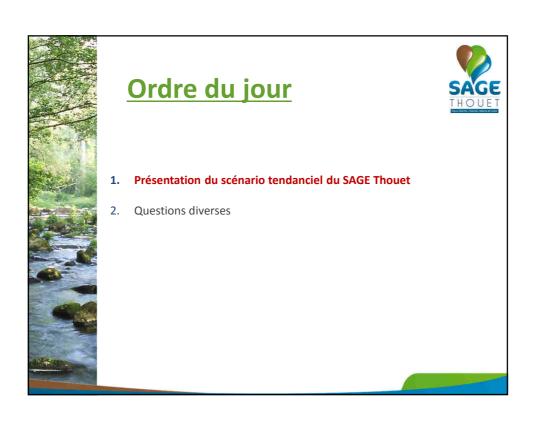
Il est indiqué qu'une étude HMUC peut permettre d'améliorer les connaissances et définir des objectifs adaptés au territoire.

- M. BIGOT met en avant que les volumes prélevables ont été notifiés par Le Préfet et se questionne sur la légitimité du SAGE pour réviser ces volumes en lieu et place de l'État.
  - M. OLIVIER s'interroge sur le financement de cette étude.
- M. CUBAUD souhaite savoir si cette étude est imposée ou si l'élaboration du SAGE peut se poursuivre sans. Il ajoute que plusieurs options sont envisageables mais que de nombreuses questions sont encore en suspens (calendrier, coût, capacité de portage, ...).

Il conclut en indiquant que cette demande sera présentée lors de la CLE du 26 juin 2018.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.





# Étude d'élaboration du SAGE faisant suite à la validation du diagnostic par la CLE le 1er juin 2016. Phase préliminaire Phase d'élaboration Mise en œuvre du SAGE Consultation Arrèle de l'arrèle de l'estation de la CLE des leux des l'accessing préconsissions du SAGE 1ère étape : Scénario tendanciel Projeter l'état des eaux et des milieux à horizon 2027, dans un scénario de référence sans mise en œuvre d'un SAGE. 1ère étape des notes de tendances disponibles Examen des notes de tendances disponibles Examen des notes de tendances disponibles Entretiens avec les acteurs économiques du bassin Construction avec les membres des commissions du SAGE Version provisoire du rapport adressée aux membres du Bureau par mail le 26 avril 2018





# Point 1 : Eléments de tendance



janvier 2018

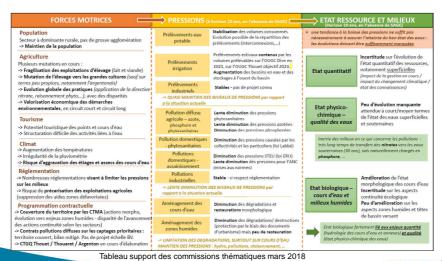
# Rappel des entretiens effectués avec les acteurs « économiques » du bassin

Guides des entretiens transmis aux membres du Bureau pour avis en

Entretiens réalisés en direct ou par téléphone (février – mars 2018)

- Chambre d'agriculture 79
- Chambre d'agriculture 86
- Coopérative agricole Terrena Poitou
- Agrobio 79
- CCI 49
- Agence de Développement Touristique 79
- Eaux de Vienne SIVEER
- Syndicat des Eaux du Val du Thouet
- SPL des eaux du Cébron
- SIVU de la Dive
- SMVT
- **SIB Thouaret**
- Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Fédération de pêche 49
- Fédération de pêche 79
- Fédération de pêche 86
- **Deux Sèvres Nature Environnement**
- **Vienne Nature**
- **CREN Poitou-Charentes**

Les éléments recueillis lors des entretiens ont pu être débattus lors des commissions du SAGE



Retour sur les commissions thématiques

# 1) Travail en atelier sur la définition des tendances

## En ressort :

- Une stabilisation <u>relative</u> des pressions
- Des initiatives de gestion / restauration, mais insuffisantes pour répondre aux enjeux (manque de moyens humains et matériels, manque de participation, ...)
- Impacts du changement climatique qui risquent de dégrader les états
- > Incertitude sur l'état quantitatif
- > Stagnation de l'état qualité des eaux, inquiétude pour l'AEP
- Maintien voire dégradation de l'état des milieux à l'échelle masse d'eau

SAGE Thougt - Bureau du 15/05/2018

# Rapport de tendances

Retour sur les commissions thématiques

# 2) Travail en atelier sur la redéfinition des objectifs du SAGE

- Présentation des anciennes rédactions travaillées en commissions en 2016
   Présentation d'exemple de nouvelles rédactions, plus détaillées
- Discussion autour des objectifs chiffrés, des priorisations, des localisations ...
- Préférence pour les rédactions simples
- Difficile de débattre sur les pistes de chiffrages, les localisations, les priorisations (territoire « hétérogène », vision globale difficile)

SAGE Thouet - Bureau du 15/05/2018

Structure du rapport « Scénario tendanciel du SAGE Thouet »

<u>Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire</u>

Partie 2 : Evolution des pressions et de l'état des eaux

Partie 3 : Synthèse et satisfaction des objectifs du SAGE

# Rapport de tendances



Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire

- Evolutions réglementaires
  - Prise de compétence GEMAPI : couverture intégrale des territoires
  - SDAGE : incertitude à propos de la déclinaison du 11<sup>ème</sup> programme et de la baisse des aides
  - Réformes agricoles (PAC, ICHN, directive nitrates,...) : incertitude sur l'évolution de la PAC, fort impact sur le territoire de la disparition de l'ICHN en Deux Sèvres, en particulier pour l'élevage
  - Loi Labbé : usages non agricoles des produits phytosanitaires très fortement contraints
  - Assainissement (dir. ERU, arrêté 21/07/2015, arrêtés ANC) : texte qui demeure structurant
  - Continuité écologique (classement Liste 1 et 2) : texte qui demeure structurant et influence les priorisations d'actions
  - Réglementation liée aux zones humides : limitation des destructions

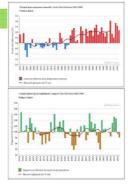
Précisions sur l'évolution des financements AELB?



# Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire

# • Evolutions climatiques

- Tendances générales
  - T°C: + 1°C depuis 1960, emballement depuis 1980 Driass météo France : +2,1°C moyennes annuelles à horizon 2070
  - Analyses tendances : pas d'évolutions du débit moyen annuel et de la pluviométrie annuelle. Variabilités intra annuelles s'accentuent



# Vulnérabilité aux changements climatiques (étude AELB)

- Disponibilité en eau : Vulnérabilité maximale (5/5)
  Bilan hydrique des sols : Vulnérabilité maximale (5/5) en raison d'une forte augmentation prévisible de l'évapotranspiration tandis que la réserve utile est faible Biodiversité : Vulnérabilité maximale (5/5) en raison de l'impact potentiel sur la biodiversité des cours d'eau (impact moindre sur les
- zones humides)
  Capacité d'autoépuration : Vulnérabilité maximale (5/5)

# Impacts potentiels attendus:

- Aggravation des étiages et assecs des cours d'eau
- Recharge eaux souterraines impactée et décalée dans le temps
- Hausse des températures des eaux des plans d'eau, évaporation plus importante
- Phénomènes d'eutrophisation Développement végétations aquatiques envahissantes
- Dégradation qualité des eaux Assèchement des sols, stress hydrique des plantes
- Impacts sur populations piscicoles (études ONEMA)



# Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire

# • Evolutions climatiques

- Application des résultats d'Explore 70 sur le bassin du Thouet
  - ❖ Module (débit moyen interannuel) en baisse de 20 à 30%
  - Débit mensuel minimal de l'année de fréquence de retour 5 ans (QMNA5) en baisse de 30 à 50% (voire 60%), particulièrement sur la partie ouest du bassin.
  - Recharge souterraine en diminution de 10 à 25% en moyenne, avec de fortes disparités

			QMNA5 : tendances (source Explore 70)					
Code station	Nom de la station	QMNA5 de référence (données banque Hydro) m3/s	Hypothèse haute : baisse des débits de 50%			Hypothèse basse : baisse des débits de 30%		
			QMNA5 théorique en m3/s	Année de comparaison	QMNA5 de l'année de comparaison	QMNA5 théorique en m3/s	Année de comparaison	QMNA5 de l'année de comparais on
L8102120	Le Thouet au Tallud	0,056	0,028	1990	0,011	0,039	2017	0,052
L8134020	Le Cébron à Saint Loup	0,029	0,015	2017	0,016	0,02	1993	0,019
L8142110	Le Thouet à St Généroux	0,21	0,1	1990	0,095	0,15	1988	0,14
L8213010	Le Thouaret à Luzay	0,003	0,0015	1990, 1991, 1996, 2003, 2006	0,001	0,002	2012	0,003
L8343010	L'Argenton à Massais	0,025	0,013	2005	0,012	0,018	2010	0,017
L8503010	La Dive à Marnes	0,26	0,13	1994	0,14	0,18	pas d'année de comparaison	
L8523010	La Dive à Pouançais	0,34	0,17	jamais atteint, pas d'année de	comparaison	0,24	1998	0,24



# Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire

- **Evolutions socio-économiques** 
  - Evolutions démographiques : Stable sur le bassin / attention aux évolutions sur les bassins voisins avec interconnexions AEP (Poitiers)
  - Tourisme : Potentiel de développement mais offre non structurée
  - Agriculture:
    - Diminution des surfaces en herbe mutation élevage vers grandes cultures
    - Environnement économique de plus en plus instable et dérégularisé, poussant à l'augmentation des rendements
    - Elevage en crise
    - Lente restructuration des filières, recherche de qualité, labels et débouchés locaux
    - Dynamique de l'AB et solidité des filières
    - Incertitude sur l'évolution des besoins d'irrigation (contexte Dive # TTA)
  - Industrie: Pas d'évolution particulière attendue
  - Hydroélectricité: Pas de potentiel hydro-électrique
  - Aménagement territoire : Couverture par des SCoT principe de compatibilité avec le SAGE

Connaissance de petits projets hydro-électriques?

# Rapport de tendances



# Partie 1 : Evolution des forces motrices du territoire

- Institutions et gouvernance
  - Structuration des compétences (GEMAPI) : Restructuration qui va permettre un exercice de la compétence de manière homogène et coordonnée à l'échelle bassin
  - Gestion des prélèvements (OUGC) : Impact positif en termes de connaissances et de gestion des
    - Objectif de respect des VP : 2021 pour l'OUGC Dive et 2023 pour l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton
  - Programmations contractuelles:
  - CTGQ: en cours d'élaboration ; suppose la définition d'un « projet de territoire ».
  - <u>Programmations pollutions diffuses</u>: ensemble des captages prioritaires concernés ; difficulté de mobilisation des acteurs agricoles. Procédure ZSCE sur les Lutineaux.

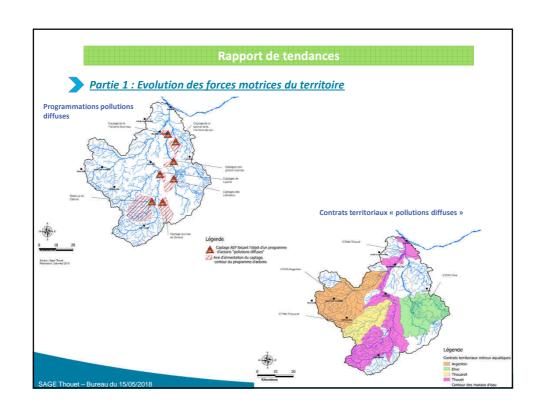
Tendance : phase de bilan pour plusieurs contrats – suite à définir

CTMA: ne couvrent pas toutes les masses d'eau - n'interviennent pas sur tous les linéaires ; cloisonnement des programmations qui limite l'efficacité des interventions ; crainte de la baisse des financements.

Tendance : poursuite des programmations en cours et des interventions à l'échelle des tronçons hydro

• Autres outils: Natura 2000, ENS, gestion CREN, PNR, inventaires ZH en 79

Quelles tendances / quels attendus au niveau du CTGQ ? Quelles tendances / évolutions des programmes « pollution diffuses » ?



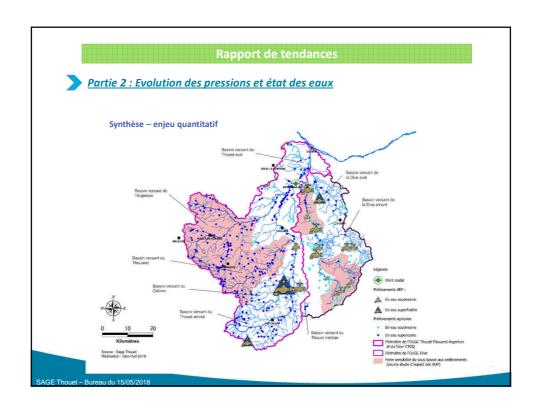


# Partie 2 : Evolution des pressions et état des eaux

- Equilibre besoin ressource
  - Pressions AEP stable : stabilisation baisse de la consommation par abonné ; pas d'augmentation du  $nombre \ d'abonn\'es \ vu \ la \ dynamique \ d\'emographique \ ; \ pas \ de \ gros \ investissements \ pr\'evus \ en \ termes \ de$ renouvellement des réseaux
    - Attention néanmoins aux évolutions locales à la hausse ou à la baisse (interconnexions, évolution qualité des eaux,...)
  - Pressions prélèvements industriels stable : pas connaissance de nouveaux projets
  - Pressions prélèvements pour l'irrigation stable : prélèvements contenus par les AUP et par les VP Glissement des périodes de prélèvement de l'été vers le printemps, ainsi qu'en hiver (substitution de prélèvements)
  - Raréfaction de la ressource due au changement climatique
  - > Incertitude sur atteinte du bon état quantitatif si une stabilisation des prélèvements est attendue, cela ne signifie pas que les niveaux actuels de pressions ne sont pas impactants sur certains secteurs

Besoin d'amélioration des connaissances

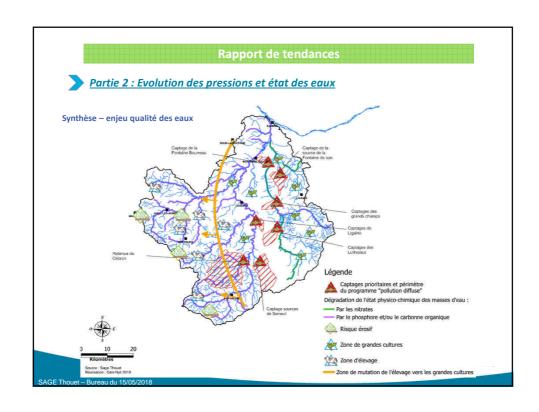
VP : Interrogation sur les volumes AEP (dépassement) ?



# Partie 2 : Evolution des pressions et état des eaux

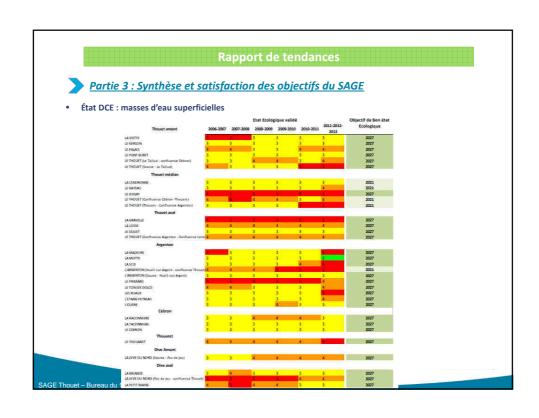
- Qualité des eaux
  - <u>Assainissement</u>: Stabilité des pressions AC, légère amélioration en ANC (impact des ventes immobilières)
  - <u>Phytosanitaires non agricoles</u>: Nette diminution des pressions attendues avec les limitations d'usages en collectivité et la future interdiction (2019) pour les particuliers
  - <u>Pressions industrielles</u> : **Stabilité des pressions** voire légère baisse (au gré des contrôles, arrêtés de rejets, ...)
  - Pressions agricoles
  - Fertilisation azotée : meilleur pilotage de la fertilisation, légère baisse des pressions
  - Traitements phytosanitaires: stabilité des pressions, (optimisation des traitements mais volumes vendus en hausse). Pas de remise en cause des systèmes de cultures, par ex lente progression du désherbage méranique.
  - Phosphore : Pressions en baisse, amélioration des bâtiments d'élevage et de la gestion des effluents
  - Evolution globale des pratiques agricoles en cours, mais <u>très lente et très hétérogène</u> selon les secteurs
  - <u>Aucune évolution observée</u> de la qualité des eaux de surface et des eaux brutes des captages
  - > <u>Tendance attendue qui n'est pas positive</u> : stabilisation des concentrations voire dégradation

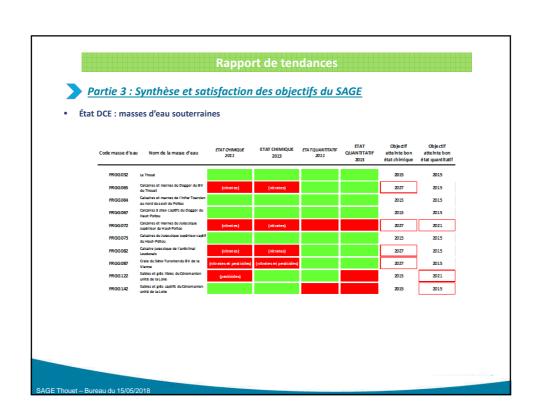
SAGE Thouet – Bureau du 15/05/2018



- Partie 2 : Evolution des pressions et état des eaux
- Evolution milieux aquatiques
  - Peu de risques de fortes dégradations des cours d'eau mais nombreuses pressions recensées
  - Interventions de restaurations / préservations qui devraient se poursuivre, mais <u>ponctuellement</u> à l'échelle tronçon et pas sur toutes les masses d'eau
  - Tendances attendues :
  - Morphologie : améliorations ponctuelles attendues suite aux travaux
  - Continuité : non rétablie à moyen terme mais actions ponctuelles sur certains ouvrages
  - **Têtes de bassin versant** : certains secteurs pris en compte dans les CTMA
  - Plans d'eau : non pris en compte dans CTMA, stratégie de la DDT79 qui vient d'être mise en place
  - Zones humides: pas d'interventions hors zones humides remarquables et frayères maintien des nombreuses pressions
  - Impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la biodiversité associée
  - > Tendance au maintien voire dégradation de l'état biologique des cours d'eau
  - > Tendance à la dégradation des zones humides

SAGE Thouet – Bureau du 15/05/2018





# Point 2 : Objectifs du SAGE

SAGE Thouet - Bureau du 15/05/2018

OBJECTIFS VALIDES EN 2016	PROPOSITION D'EVOLUTION	REDACTION RETENUE	Satisfac- tion objectif	Plus value SAGE
Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages	Limiter la sévérité des étiages et assecs des cours d'eau dans un contexte de changement climatique en agissant sur tous les usages	Atteindre l'équilibre durable entre les besoins et les ressources pour tous les usages dans un contexte de changement climatique	NON	Très fort
Economiser l'eau	Arrêter collectivement des modes de gestion quantitative durables et solides afin de préserver les milieux et de garantir un partage équitable de la ressource	Arrêter des modes de gestion quantitative durable afin d'économiser l'eau	Partielle	Forte
Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	conservé	Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	NON	Forte
Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion ;	Atteindre le bon état des eaux vis-à- vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transferts érosifs	Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif	NON	Très fort
Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable	Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	NON	Forte

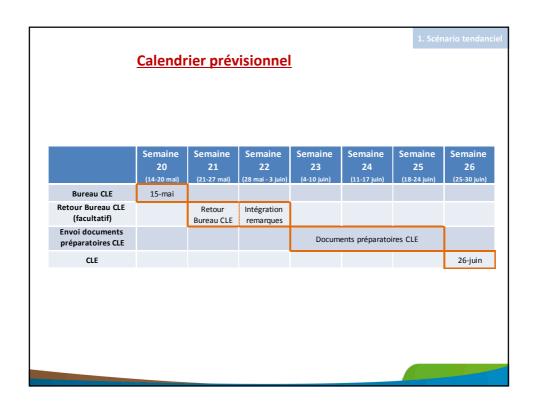
OBJECTIFS VALIDES EN 2016	PROPOSITION D'EVOLUTION	REDACTION RETENUE	Satisfac- tion objectif	Plue valu
Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau ;	Rétablir les fonctionnalités des cours d'eau à travers des travaux conjoints de morphologie, de rétablissement de la continuité écologique et de restauration de la ripisylve	Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en rétablir les fonctionnalités	Partielle	Forte
	Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biologie	Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biologie	Partielle	Forte
Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactant pour les milieux aquatiques ;	Limiter l'impact de certains plans d'eau en termes d'hydrologie (interception d'écoulements), de morphologie (faciès d'écoulement) et de qualité des eaux (vidange)	Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux	Non	Forte
Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant ;	Faire des têtes de bassin versant des zones d'intervention et de préservation prioritaires	Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Partielle	Très fort
ldentifier, préserver et restaurer les zones humides	Identifier, préserver et restaurer les zones humides annexes au cours d'eau ou isolées	Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides	Non	Forte
Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE	Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques prioritaires afin de partager et améliorer les connaissances	Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE	Partielle	Très fort
	Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques	Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques	Non	Très fort

# Synthèse et satisfaction des objectifs du SAGE

# Objectifs non concernés par les tendances :

- > Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- > Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- > Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- > Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

SAGE Thougt - Rureau du 15/05/2018





2. Questions diverses

# **Questions diverses**

# Courrier Chambre d'agriculture 79 :

Reçu le 14 mai 2018

Souhait du lancement d'une étude HMUC (Hydrologie, Milieu, Usages, Climat) portée par la CLE du SAGE Thouet

2. Questions diverses

# **Questions diverses**

# <u>Disposition 7A-2 SDAGE « Possibilité d'ajustement des objectifs par les SAGE » :</u>

- « Tout en s'appuyant sur les références des points nodaux [...] il convient de poursuivre [...] les efforts pour déterminer les paramètres sur lesquels influer pour atteindre une gestion équilibrée ou un retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique. Cette détermination doit nécessairement porter sur les quatre volets suivants :
  - Reconstitution et analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
  - Analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
  - Analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
  - Intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant a minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.

On mentionne par la suite ces analyses sous le terme HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat).

[...] »

# <u>Disposition 7D-5 SDAGE « Prélèvements hivernaux en cours d'eau pour le remplissage de réserve » :</u>

Le SAGE peut, après la réalisation d'une analyse HMUC, adapter les conditions de nouveaux prélèvements en cours d'eau pour le remplissage hivernal de réserve (estimation du cumul potentiel des prélèvements).

